

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JANVIER 2009

Le 2 janvier 2009, à 14 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à huis clos, sous la présidence de M. PRUNIER Valéry, Maire.

Présents : VILLANNE Jean-François - GENET Jean-Pierre - VASQUEZ Elise - PELLEGRINI Stéphane - AUBIN Xavier - MION Roger - DUCOVAT Delphine - PFEIFFER Jean-Louis - LERAYER Monique.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance, M GENET Jean-Pierre.

1) VALIDATION DE CR ANTERIEURS

Les compte-rendus des séances des 31 octobre et 11 décembre 2008 ont été validés électroniquement et sont signés en séance.

2) EVOLUTION DU DOSSIER DE L'ECOLE

a) Proposition faite par le Maire en préfecture le 19 décembre 2008

Suite à notre demande, le Maire a rencontré en particulier Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il en découle plusieurs propositions : depuis notre préférée (maintien du RPI avec le maintien de la classe de Bucey), séparation maternelle et primaire sur deux regroupements, éclatement total du RPI (qui serait financièrement très attractif puisque le RPI est un des plus chers du département), avec ou sans le maintien de notre classe, jusqu'à la pire et inacceptable pour la commune de Bucey-en-Othe : la solution qu'essaie d'imposer le président du SIGRS : la perte de notre classe cumulée à un gouffre financier dans le projet voté fin 2008 pour un montant total prévisible proche de 4 millions d'euros.

Le Maire indique ensuite, pour tenter une ouverture, que la commune de Bucey-en-Othe pourrait envisager des sacrifices financiers importants pour garder sa classe au cœur du village.

Devant le peu de réaction, le Maire souligne la détermination de Bucey-en-Othe de ne pas accepter la solution actuelle du SIGRS, et de tout faire, y compris une nouvelle action en justice, pour la faire annuler.

Suite à la demande de médiation expresse formulée en conclusion par le Maire, la réponse des hauts représentants de l'état fut de laisser passer les fêtes ! L'inspecteur d'académie, assez récent dans sa fonction dans l'Aube, propose une visite sur place. [note a posteriori : qui n'a jamais eu lieu malgré plusieurs invitations et relances de la part de la commune de Bucey-en-Othe].

Suite à ce résumé, le Conseil Municipal répète sa détermination de ne pas accepter la solution actuelle du SIGRS. Par contre, il ne partage pas l'idée d'importantes concessions financières, qui seraient trop difficiles à honorer. Il mentionne que l'aspect financier demeure primordial. Il convient donc au SIGRS de réfléchir à des optimisations sur le projet, par exemple sur les aspects environnementaux comme suggéré en 2007 par la commune de Bucey-en-Othe. L'amélioration sur cet axe est de toute façon nécessaire à toute subvention par le Conseil Régional d'une part, et d'autre part pour ne pas avoir honte d'un complexe obsolète avant même sa construction.

b) Prise de position de la commune de Bucey-en-Othe

i. Demande d'une réunion de confirmation au SIGRS

La Commune proposera solennellement au SIGRS de confirmer ses positions actuelles, avant de poursuivre ses actions, dont la principale serait de sortir du SIGRS. Le Maire est mandaté pour expliquer ceci en détail lors de l'entretien imminent qu'il aura avec le Maire de Messon, exposant notre ultimatum.

ii. Nouvelle action au tribunal administratif

Dans l'état actuel de la position du SIGRS prononcée le 7 novembre 2008, le Conseil Municipal décide de reconduire une action en justice à la fois en référé et sur le fond. Il mandate le Maire de faire le nécessaire avec le concours de l'avocat défendant les intérêts de la commune, et ceci avant le délai administratif du 7 janvier 2009.

Séance levée à 18 H 00.
